



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-054-DGS

Nomenclature : 5.3

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE (ALPI)

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE	procuration	à Mme BAULON
Mme BIRLES	procuration	à Mme LOGEZ
Mme DIOS	procuration	à Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Créée en 1985 à l'initiative du Conseil Général des Landes, l'Association Landaise Pour l'Informatique est devenue en 2004 un syndicat mixte sous le nom d'Agence Landaise Pour l'Informatique. Elle fait la promotion et procède au développement de l'outil informatique, accompagne ses adhérents dans leurs choix, les assiste dans leur utilisation quotidienne de l'outil informatique et leur propose des services de développement d'applications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,



Considérant la nécessité d'élire 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, à bulletin secret et à la majorité absolue

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

DELIBERE

PROCEDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant de l'Agence Landaise Pour l'Informatique

Candidatures:

LISTE A:

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Alain PERRET	• M. Didier FARGES

Résultats:

Votants: 31

Bulletins litigieux : 4 blancs

Suffrages exprimés: 27

Ont obtenu:

LISTE A: 27 voix

PROCLAME élus les membres de l'Agence Landaise Pour l'Informatique suivants:

Titulaire: M. Alain PERRET

Suppléant: M. Didier FARGES

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr